

CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT (CGF) DE LA CLINIQUE VÉTÉRINAIRE ANICOON LARMOR PLAGE ANNÉE 2025

Les CGF sont consultables sur le site internet de la clinique : www.anicoon.fr

Les actes effectués au sein de la Clinique Vétérinaire Anicoon Larmor Plage sont soumis aux présentes CGF.

1 Appellation de l'établissement de soins et espèces habituellement et occasionnellement traitées

Clinique Vétérinaire pour Animaux de Compagnie : conformément au décret n°2015-289 du 13/03/2015.

Espèces traitées habituellement : chiens, chats,

Espèces traitées occasionnellement : furets, rongeurs , lagomorphes

Contacts :

Mail : contact@anicoon.fr

Téléphone : 02 97 33 62 62

Adresse : 11 avenue du Général de Gaulle, 56260 Larmor Plage

2 Horaires d'ouverture habituels et conditions d'accueil du public

Lundi : 9h-12h et 14h-19h

Mardi : 9h-12h et 14h-19h

Mercredi : 9h-12h et 14h-19h

Jeudi : 9h-12h et 14h-19h

Vendredi : 9h-12h et 14h-19h

Samedi : 9h-12h

Ces horaires d'ouverture sont indicatifs et ne sauraient être opposés au vétérinaire en cas de fermeture.

Les consultations ont lieu sur rendez-vous.

Les chats doivent être en cage de transport et les chiens tenus en laisse.

En cas d'urgence en dehors des heures d'ouverture, les clients sont invités à appeler au 02 97 33 62 62 pour connaître les modalités du service de garde.

3 Equipe médicale

Personnel Vétérinaire :

DV Hortense GUEUGNIER-GOINERE,
Inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Bretagne sous le numéro 16511
Titulaire du mandat sanitaire pour le département du Morbihan.
Vétérinaire Associé - Praticien

DV Adeline SITBON ,
Inscrite au tableau de l'Ordre des vétérinaires sous le numéro 15650
Titulaire du mandat sanitaire pour le département du Morbihan.
Vétérinaire Associé - Praticien

DV Grégory SANTANER,
Inscrit au Tableau de l'Ordre de la Région Bretagne sous le numéro 17391
Vétérinaire Associé - Manager

DV Marion MARTINIE
Inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Bretagne sous le numéro 25721
Titulaire du mandat sanitaire pour le département du Morbihan.
Vétérinaire Salarié - Praticien

DV Marie-Charlotte DELARUE
Inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Bretagne sous le numéro 26034
Titulaire du mandat sanitaire pour le département du Morbihan.
Vétérinaire Salarié - Praticien

DV Sophie RIMSKY
Inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Bretagne sous le numéro 37706
Titulaire du mandat sanitaire pour le département du Morbihan.
Vétérinaire Salarié - Praticien

D'autres vétérinaires peuvent rejoindre ponctuellement notre équipe en cas d'absence prolongée de l'un d'entre eux.

Personnel non vétérinaire :

Mlle PERRON Virginie, Auxiliaire Spécialisée Vétérinaire échelon 5
Mlle LECLERC Anaïs, Auxiliaire Spécialisée Vétérinaire échelon 5
Mlle SABATINO Marion, Auxiliaire Spécialisée Vétérinaire échelon 5
Mlle GORIUS Séverine, Auxiliaire Spécialisée Vétérinaire échelon 5
Mlle GIRARD Valérianne, Auxiliaire Vétérinaire échelon 3
Mlle CHAMAILLARD Maëlle, Auxiliaire Spécialisée Vétérinaire échelon 5
Mlle PETITEAU Raphaëlle, Auxiliaire Spécialisée Vétérinaire échelon 5

4 Prestations effectuées au sein de la clinique

Consultations de médecine générale
Consultations préventives et visites vaccinales,
Détartrages et Soins bucco-dentaires
Chirurgies de convenance, Chirurgie générale,

Analyses de laboratoire:

microscope,
appareil d'hématologie: Idexx Procyte
appareils d'analyses biochimiques: Idexx Catalyst
autres analyses sont possibles en collaboration avec des laboratoires
spécialisés

Imagerie médicale

Radiographies : générateur Futura 15 Intech, développement numérique par plaques au phosphore (une copie sur clé USB ou par mail des radiographies sera remise au client sur simple demande).

Echographie, appareil Mindray DP-50 Vet (une copie sur clé USB ou par mail des échographies sera remise au client sur simple demande).

Anesthésies générales :

pré-médication
protocole adapté en fonction de l'animal et de la chirurgie :
induction / intubation puis entretien par isoflurane
ou protocole d'anesthésie fixe

Soins dentaires

Appareil IM3
Radiographie dentaire FAS

Délivrance de médicaments : conformément à la législation en vigueur sur la pharmacie vétérinaire, aucun médicament délivré ne peut être repris.

Vente de produits d'hygiène, d'aliments diététiques et physiologiques.

La Clinique Vétérinaire Anicoon Larmor Plage répond aux obligations telles que définies par le cahier des charges promulgués par l'ordre national de vétérinaire et disponible sur le lien suivant :

<https://www.veterinaire.fr/system/files/files/2021-11/cahier-des-charges-ac-cv.pdf>

5 Surveillance des animaux hospitalisés

Les animaux nécessitant une hospitalisation de jour sont régulièrement surveillés durant les heures d'ouverture, en fonction de la nécessité de leur état.

Les animaux nécessitant une hospitalisation de nuit peuvent être visités jusqu'à 2 fois par nuit, en fonction de la nécessité médicale.

Les animaux nécessitant une surveillance plus importante peuvent être transférés à la Maison des Urgences Vétérinaires d'Auray, 21 rue du Danemark.

Les animaux nécessitant une hospitalisation de week-end seront transférés à la Maison des Urgences Vétérinaires d'Auray, 21 rue du Danemark.

Vous pouvez rendre visite à votre compagnon en semaine en prenant rendez-vous, pendant les heures d'ouverture, si cela ne perturbe pas le fonctionnement de la clinique.

6 Continuité des soins

Nous assurons la continuité des soins sur tous les animaux que nous avons traités.

Ces soins comprennent les retraits des points, pansement, radiographies de contrôle.

Les frais afférents à ces prestations feront l'objet d'une facturation complémentaire.

7 Permanence des soins

Afin d'assurer pendant les heures de fermeture de la clinique un suivi optimum des animaux qui nous sont confiés, nous prenons part à un service de garde associant 13 structures, qui organisent un tour de garde vétérinaire sur le pays de Lorient pour les horaires de 07h à 09h et de 12h à 14h du lundi au vendredi, et de 07h à 09h le samedi matin.

Les urgences de nuit et de fin de semaine seront assurées par la Maison des Urgences Vétérinaires d'Auray, sise 21 rue du Danemark, ainsi que pour les jours fériés.

En dehors des heures d'ouvertures de la clinique, nos clients faisant face à une urgence sont priés de téléphoner au 02 97 33 62 62 pour prendre connaissance du vétérinaire qui pourra les recevoir.

8 Espèces traitées

Espèces habituellement traitées : chats et chiens

Occasionnellement traitées : Furets, Rongeurs, Lagomorphes.

Nous ne disposons pas du matériel et des compétences nécessaires pour assurer les soins aux espèces non citées ci-dessous:

Vétérinaires traitant les équidés: Clinique Vétérinaire des 7 Chapelles , 24 Rue de Saint-Maurice, 56520 Guidel, 02 97 65 03 17

Vétérinaires traitant les animaux de rente: Clinique Vétérinaire de la Laïta, 49 rue Eric Tabarly, 29300 Quimperlé, 02 98 96 01 00

Vétérinaires spécialisés en NAC : Clinique Vétérinaire Benjamin Franklin : 02 30 06 06 06, Auray ou Clinique Vétérinaire Franklin Roosevelt, Dr Vet Cojean, 02 97 63 09 32

9 Risque thérapeutique, risque anesthésique, risque lié à la contention, consentement éclairé du Client

Tout acte médical ou chirurgical, toute anesthésie, tout traitement médicamenteux comportent un risque thérapeutique potentiel ; l'équipe de la clinique vétérinaire met tout en œuvre pour minimiser ces risques et informera le client de ces risques. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou, dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital du patient, par écrit sous la forme d'un contrat de soins (voir chapitre « Contrat de soins »).

Le comportement d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contentions. Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité. L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et, le cas échéant, les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

10 Contrat de soins, conditions particulières

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

11 Décès de l'animal

En cas de décès de l'animal, nous pouvons si le client le souhaite, restituer le corps à fins d'inhumation.

Nous pouvons assurer par l'intermédiaire de la Société Esthima (<https://www.esthima.fr/crematoriums/josselin>) la crémation référence ou plurielle du corps.

Toute demande de crémation devra être écrite et signée par le client.

Les frais de crémation sont à la charge du client.

12 Admission des animaux visés par la législation sur les chiens dangereux.

Les chiens de première et deuxième catégories sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

13 Conditions tarifaires et modalités de règlement

Les tarifs des consultations sont disponibles à l'accueil sur simple demande.

La nature aléatoire de certains actes, situations chirurgicales, rend parfois difficile leur tarification, dans ce cas une estimation sera remise au client pour l'obtention de son accord avant la réalisation de tout acte. Toute estimation signée engage le propriétaire à régler la totalité de la somme à la restitution de son animal.

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales et chirurgicales et donnera lieu à une facture détaillée conforme à la législation et remise lors du règlement.

Un avoir pourra être établi en cas de restitutions d'aliments non entamés et achetés depuis moins de 5 jours.

Les médicaments même non entamés ne peuvent être repris.

Moyens et Modalités de règlement

Les honoraires sont payables comptant, en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au client.

Un acompte pourra être demandé lors de l'hospitalisation de l'animal pour plusieurs jours, lors de soins de longue durée, ou avant une chirurgie onéreuse.

Les moyens de règlements acceptés par notre établissement sont :

- les espèces,
- les cartes bleues
- les chèques (sauf lors des urgences, soir et WE)
- Règlements en plusieurs fois avec le système Alma

En cas de non-paiement des honoraires, la clinique vétérinaire appliquera l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € prévue à l'article L441-6 du code de commerce ; sans préjuger d'une procédure en injonction de payer auprès du tribunal d'instance.

Les vétérinaires se réservent le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement.

14 Litiges

La profession vétérinaire est une profession réglementée, elle est soumise à un code de déontologie et sous le contrôle d'un conseil de l'ordre.

Code de déontologie vétérinaire :

<https://www.veterinaire.fr/la-profession-veterinaire/la-reglementation-professionnelle/code-de-deontologie>

En cas de litige à caractère déontologique, le client peut s'adresser au :

Conseil Régional de l'Ordre des Vétérinaires de Bretagne :

53 rue Jules Valles, 35000 Rennes

Tel: 02 99 63 71 95

E mail : cro.bretagne@veterinaire.fr

15 Loi « Informatique et libertés », secret professionnel

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès de la Clinique Vétérinaire Anicoon Larmor Plage.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

16 Communication numérique

Site internet : www.anicoon.fr

Page Facebook : <https://www.facebook.com/anicoon.veterinairepro.7>

Compte Instagram : <https://www.instagram.com/anicoonveterinaires>

Page LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/anicoon>

17 Admission des animaux errants

La Clinique Vétérinaire Anicoon Larmor Plage ne possède pas de contrat de fourrière avec les communes alentour, et ne peut donc pas recevoir les animaux errants.

Contact de la fourrière : 02 97 64 25 21, <http://www.lorient-agglo.fr/Fourriere.81.0.html>

Ou contacter la mairie du lieu de capture, responsable de l'animal.

La loi nous interdit la prise en charge de tels animaux.

18 Assurance Responsabilité professionnelle

Conformément à la législation, la Clinique Vétérinaire Anicoon Larmor Plage possède une assurance responsabilité professionnelle souscrite auprès d'Allianz, 35 rue de la Patouillerie, 44300 Nantes, Téléphone : 02.40.63.56.55, sous le n° de contrat 42336435

19 Médiateur de la consommation

Conformément à l'article L. 152-1 du Code de la consommation, en cas de litiges de la consommation vous pouvez contacter le médiateur dont nous relevons à l'adresse internet suivante:

<https://www.veterinaire.fr/fiches-pratiques/fiches-pratiques-grand-public/le-mediateur-de-la-consommation/comment-saisir-le-mediateur-de-la-consommation.html>